Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD

Septembre 2016

Les accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles aux 1^{er,} 2^{e,} et 3^e trimestres 2015



Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2015

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES ET DES STATISTIQUES **Directeur de la publication** : Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef : David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire des risques professionnels agricoles (ORPA) - Accidents du travail" Rakhsat SLEIMAN sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par : Katell GORVAN □ gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :□ Marie-Claude MASTAIN

Diffusion:
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr
Mireille MEDELICE
medelice.mireille@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données4
Le champ de la population4
Données présentées
Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA): Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er, 2eet 3e trimestres 2015
1. Une baisse des nouveaux ATMP de - 4,9 % 5
2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé 5
Une augmentation des ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles de + 11,5 %
4. Une hausse du montant des prestations versées de + 2,4 % 6
Définitions
Sigles cités :
Annexe11
Tableaux
Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 2015
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 2015
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 2015
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 2015

Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2015

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en juillet 2016.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles des trois premiers trimestres 2015. Elles sont comparées aux données des trois premiers trimestres 2014.

<u>Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.</u>



Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2015

Aux 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2015, baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles

Au cours des trois premiers trimestres 2015, 41 634 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en baisse de - 4,9 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 967 millions, en recul de - 0,7 %. Le taux de fréquence, en baisse de - 1,6 ATMP, s'établit à 40 accidents pour un million d'heures de travail.

Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 11,5 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,4 %.

1. Une baisse des nouveaux ATMP de - 4,9 %

Avec 41 634 cas au cours des trois premiers trimestres 2015, les nouveaux ATMP diminuent de - 4,9 % en un an. Les plus fortes baisses concernent les catégories « apprentis » (- 9,1 %), « activités diverses » (- 8,8 %), « cultures et élevages » (- 5,2 %) et « coopératives agricoles » (- 4,8 %).

Le nombre d'heures de travail diminue de - 0,7 % pour s'établir à 967,0 millions d'heures. Cette baisse concerne en particulier les secteurs « artisanat rural » (- 9,0 %), « apprentis » (- 7,8 %) et « coopératives agricoles » (- 1,8 %). En revanche, le nombre d'heures de travail est en légère augmentation dans les « travaux forestiers » (+ 0,9 %).

Le taux de fréquence s'établit à 40 ATMP pour un million d'heures de travail, soit deux de moins en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 86 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins de - 5 ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en recul de - 5,0 %, avec 36 295 cas. Ils représentent 87,2 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,7 % et 6,1 %.

2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé

Au cours des trois premiers trimestres 2015, 75,8 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en hausse de + 5,4 points en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé augmente de + 5,8 points, passant à 80,7 %, et celle des maladies professionnelles de + 5,4 points, passant à 77,0 %.

Comparée aux trois premiers trimestres 2014, la durée moyenne d'indemnisation continue d'augmenter pour les accidents du travail pour s'établir à 65 jours (+ 1 jour). Elle baisse de - 4 jours pour les accidents de trajet pour une durée moyenne de 69 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 320 jours, en hausse de + 15 jours en un an.

3. Une augmentation des ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles de + 11,5 %

Au cours des trois premiers trimestres 2015, 4 517 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de + 11,5 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

La forte hausse d'IPP reconnues en un an est liée au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 et non à l'accidentologie.

Cette hausse concerne la majorité des secteurs (+ 15,0 % pour les « cultures et élevages », + 12,2 % pour les « travaux agricoles », + 11,5 % pour les « coopératives agricoles »,...). Seuls les « activités diverses » et les apprentis connaissent une baisse des attributions d'IPP (respectivement - 19,2 % et - 7,1 %).

La hausse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP : les accidents de trajet (+ 15,3 %), les maladies professionnelles (+ 13,8 %) et les accidents du travail (+ 10,2 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents de trajet (+ 33,7 %), les maladies professionnelles (+ 22,7 %) et les accidents du travail (+ 13,1 %).

4. Une hausse du montant des prestations versées de + 2,4 %

Au cours des trois premiers trimestres 2015, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 296,9 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 2,4 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (133,0 millions d'euros), avec 44,8 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (54,3 millions d'euros), « travaux agricoles » (41,6 millions d'euros) et « travaux forestiers » (28,9 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,1 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,9 % et les soins de santé 9,0 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 1,1 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime baisse de - 0,7 et celle des soins de santé de - 0,4 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 72,1 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,3 %) et celles des accidents de trajet (8,6 %).

¥

ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er, 2e et 3e trimestres 2015

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2015

				Répartition	n des ATMP	par type (en %)
	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	356 314 763	16 079	45,1	86,8 %	4,4 %	8,8 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	130 281 452	10 046	77,1	92,6 %	2,8 %	4,6 %
Coopératives agricoles	123 298 651	5 925	48,1	83,9 %	4,9 %	11,2 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	289 704 442	3 117	10,8	70,5 %	23,0 %	6,4 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	67 395 046	6 467	58,4	90,6 %	8,4 %	1,0 %
Tous secteurs	966 994 354	41 634	40,4	87,2 %	6,1 %	6,7 %
Evolution 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimes 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2014						

	Evolution 6	en %		Ecart e	n points	
Ensemble	- 0,7 %	- 4,9 %	- 1,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,1

Source: MSA



Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2015

	Accid	ents du t	ravail	Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	13 962	81,1 %	74,2	710	91,3 %	86,7	1 407	77,6 %	324,1
Travaux forestiers / travaux agricoles	9 303	85,2 %	58,2	285	95,1 %	85,6	458	73,1 %	291,9
Coopératives agricoles	4 972	76,8 %	67,5	292	82,2 %	72,9	661	78,4 %	341,0
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	2 199	73,8 %	80,9	717	78,1 %	51,3	201	80,1 %	300,0
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	5 859	48,0 %	34,5	544	62,1 %	49,9	64	68,8 %	257,0
Tous secteurs	36 295	75,8 %	65,0	2 548	80,7 %	69,3	2 791	77,0 %	320,0

Evolution 1er, 2ème et 3ème trimestres 2015 / 1er, 2ème et 3ème trimestres 2014

	Accid	lents du t	ravail	Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol.</u> <u>en %</u>	Ecart en points	<u>Ecart en</u> <u>jours</u>	<u>Evol.</u> <u>en %</u>	Ecart en points	<u>Ecart en</u> <u>jours</u>	<u>Evol.</u> <u>en %</u>	Ecart en points	Ecart en jours
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	- 5,1 %	+ 5,0	+ 2,5	- 4,1 %	+ 6,8	- 0,7	- 6,8 %	+ 4,8	+ 21,6
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 3,3 %	+ 5,5	+ 0,9	- 0,7 %	+ 1,0	- 7,2	+ 7,3 %	+ 7,6	- 16,8
Coopératives agricoles	- 3,4 %	+ 3,8	- 1,6	- 1,4 %	+ 6,2	- 11,3	- 15,0 %	+ 5,6	+ 17,8
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	- 3,9 %	+ 8,7	+ 1,5	+ 7,2 %	+ 6,4	- 3,2	- 3,4 %	+ 9,4	+ 21,3
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 8,7 %	+ 4,9	+ 0,3	- 8,4 %	+ 5,2	+ 0,8	- 14,7 %	- 5,9	+ 22,6
Tous secteurs	- 5,0 %	+ 5,4	+ 1,2	- 1,5 %	+ 5,8	- 3,7	- 6,9 %	+ 5,4	+ 14,6

Source: MSA



Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2015

		Nou	velles IPP au	x victimes a	ttribuées da	ans le trim	estre
	Nombre total de nouvelles	du travall		Accid de t		Maladies professionnelles	
	IPP	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	2 175	1 423	557	102	51	650	374
Travaux forestiers / travaux agricoles	946	736	256	35	14	175	107
Coopératives agricoles	768	443	171	36	18	289	177
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	422	211	82	115	33	96	46
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	206	157	33	28	11	21	15
Tous secteurs	4 517	2 970	1 099	316	127	1 231	719

Evolution 1er, 2ème et 3ème trimestres 2015 / 1er, 2ème et 3ème trimestres 2014

			Evolu	ıtion en %			
Tous secteurs	+ 11,5 %	+ 10,2 %	+ 13,1 %	+ 15,3 %	+ 33,7 %	+ 13,8 %	+ 22,7 %

Source: MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1er, 2e et 3e trimestres 2015

	Montant total	Répartition	n par nature de (%)	Répartition par type d'ATMP (%)			
	WOMANI TOTAL	Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	132 958 887 €	9,2 %	41,0 %	49,8 %	70,9 %	7,8 %	21,3 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	70 509 370 €	9,1 %	36,5 %	54,4 %	81,5 %	5,0 %	13,5 %
Coopératives agricoles	54 289 377 €	7,5 %	40,8 %	51,7 %	65,5 %	6,3 %	28,2 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	23 567 391 €	8,2 %	40,1 %	51,7 %	62,5 %	24,5 %	13,0 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	15 533 515 €	13,1 %	24,4 %	62,5 %	76,9 %	16,4 %	6,7 %
Tous secteurs	296 858 540 €	9,0 %	38,9 %	52,1 %	72,1 %	8,6 %	19,3 %

Evolution 1er, 2e et 3e trimestres 2015 / 1er, 2e et 3e trimestres 2014

	Evolution en %			Ecart en po	ints		
Tous secteurs	+ 2,4 %	- 0,4	+ 1,1	- 0,7	- 0,6	- 0,3	+ 0,9

Source: MSA



Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

ATMP : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

IJ : Indemnités journalières

IPP : Incapacité permanente partielle MSA : Mutualité sociale agricole

Simpat : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2

110 - Cultures spécialisées ; 120 - Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 - Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 - Viticulture.

TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3

310 - Sylviculture; 320 - Gemmage; 330 - Exploitations de bois proprement dites; 340 - Scieries fixes.

ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes); 610 - Approvisionnement; 620 - Traitement des produits laitiers; 630 - Traitement de la viande; 640 - Conserverie des produits autres que la viande; 650 - Vinification; 660 - Insémination artificielle; 670 - Sucrerie, distillerie; 680 - Meunerie, panification; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes; 760 - Traitement des viandes de volailles; 770 - Coopératives diverses.

ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9

900 -Gardes-chasse et gardes-pêche; 910 - Jardiniers, gardes forestiers; 920 - Remplacement, travail temporaire; 940 - Membres bénévoles; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés; à l'article 1144 du Code rural (11°); 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

APPRENTIS

PERSONNEL DE BUREAU

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Tél.: 01 41 63 77 77
www.msa.fr

